

République Française

Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE KUTZENHAUSEN
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : **14**

en exercice : **14**

Séance du 10 septembre 2026

En séance : **13**

L'an deux mille vingt-six le dix septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Kutzenhausen, régulièrement convoqué le 7 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de M. Marc FLORIAN, Maire.

Membres présents :

Mmes Sophie LINDNER — Chantal ROYER— Jenhyfer LERCHER – Céline WESTERMANN – Marie JUNG - Nicole MULLER

MM. Serge ZEIDLER – Marc KAPP- Grégory BALL — Xavier COMBEAU

Membres absents excusés :

Mme Danielle ENGEL - M. Damien MASSE - Julien HIRLEMANN

Procuration :

Danielle ENGEL donne procuration à Chantal ROYER

Julien HIRLEMANN donne procuration à Grégory BALL

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Création des deux postes d'adjoints techniques contractuels
- Présentation de facture
- SMRA de Marienbronn : location de la salle polyvalente
- Forêt indivise : prix du bois enstéré
- Décision modificative

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement. Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 2 juillet 2026, le maire propose de passer à l'ordre du jour.

N° 1 Délibération 2026/37

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à chacune de ses séances, doit désigner son secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Serge ZEIDLER comme secrétaire de ce jour, en adjoignant comme auxiliaire Madame Valérie RINCK.

N° 2 Délibération 2026/38

Objet : Création de deux postes d'adjoints techniques contractuels

1. Nettoyage salle polyvalente :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 6H00, en qualité de contractuel pour une durée de 1 an à compter du 13/10/2026. Les attributions consisteront à : ménage salle polyvalente

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 366 (Adjoint technique territorial).

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

2. Nettoyage bâtiment mairie-école

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet, en qualité de contractuel. Les attributions consisteront à : ménage école et mairie

La durée hebdomadaire de service est fixée à 14.42/35^{èmes} pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2027.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 366 Adjoint technique territorial).

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L332-14 1° du code général de la fonction publique vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire)

N° 3 Délibération 2026/39

Objet : Présentation de facture

Le maire présente au conseil municipal la facture_S.APPLICATIONS concernant les travaux de sablage et remise en peinture de candélabres, pour un montant de **32 982.42 TTC**

Cette facture présente une plus-value de 1 104€ TTC par rapport au devis, suite au traitement de 2 candélabres supplémentaires.

Le conseil donne son accord pour cette facture.

N° 4 Délibération 2026/40

Objet : SMRA Marienbronn : location salle polyvalente

Le maire propose au conseil municipal de modifier la convention annuelle avec l'Etablissement Postcure de Marienbronn, en raison notamment des travaux de mise en conformité de la salle polyvalente qui empêche son utilisation en septembre et octobre.

Le conseil municipal approuve la modification proposée.

La redevance s'élève par conséquent à 416.50 € (au lieu de 500€ par an, soit une réduction de $500/12*2=83.50€$).

N° 5 Délibération 2026/41

Objet : Forêt indivise : prix du bois enstéré.

Le maire expose aux membres du conseil municipal que la commune doit procéder au renouvellement de la tarification pour la vente de bois en stère.

Afin d'établir une grille tarifaire juste, cohérente avec la réalité du marché local et prenant en compte le coût des prestations de façonnage et d'exploitation forestière, la municipalité souhaite engager une démarche de consultation auprès des entreprises forestières et professionnels du secteur, avec l'appui de l'ONF.

Considérant la nécessité pour le Conseil Municipal d'envisager cette tarification à la lumière d'une étude comparative complète des prix pratiqués par les entreprises du secteur ;

Considérant qu'il convient de disposer de l'ensemble de ces informations complémentaires afin de garantir l'équilibre financier de l'opération et l'équité pour les administrés
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **Article 1 : De surseoir à la décision** concernant la fixation du prix du stère de bois communal pour la saison à venir.
- **Article 2 :** De demander aux services de l'ONF de finaliser la collecte des informations et grilles tarifaires auprès des entreprises et professionnels de la filière bois.
- **Article 3 :** Dit que la fixation du prix du bois en stère sera réinscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Municipal, dès réception et analyse de ces éléments d'information complémentaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6 Délibération 2026/42

Objet : Forêt indivise : décision modificative.

Le maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts au chapitre 67 du budget annexe de la forêt indivise sont insuffisants

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

Compte 673/67 : + 450 €

Compte 6282/011 : - 450 €

Divers :

*** Lancement des travaux de mise en conformité à la salle polyvalente**

Le chantier de remise aux normes de la salle polyvalente est désormais entré dans sa phase opérationnelle.

Les premières interventions concernent les travaux de flocage, indispensables pour renforcer la sécurité incendie et améliorer les performances techniques du bâtiment. En parallèle, le chantier progresse avec la pose de la structure en bois qui délimitera le nouvel espace de stockage.

***Agenda :**

-La journée citoyenne se déroulera le samedi 7 novembre 2026.

-La fête des Aînés se tiendra le dimanche 10 janvier 2027.

* « Une Naissance, un arbre » : il y a eu trois retours en mairie.

***Sécurité routière : exploitation des données recueillies par les dispositifs d'indicateurs de vitesse**

Chiffres clés de l'analyse du trafic (Période de 2,5 mois)

- **Trafic total** : 424 927 véhicules enregistrés sur l'axe principal du village.
- **Vitesse moyenne** : 44,6 km/h.
- **Respect de la réglementation** : 77 % des automobilistes respectent la limitation de vitesse fixée à 50 km/h.
- **Vitesse maximale enregistrée** : 105,3 km/h.

La vitesse moyenne reste globale maîtrisée, des incivilités graves persistent avec des grands excès de vitesse (jusqu'à plus de 105 km/h en zone urbanisée).

Pour préserver le cadre de vie, la municipalité rappelle l'importance de ralentir pour :

- **Protéger** les piétons et les enfants.
- **Garantir la sécurité** des riverains et des automobilistes.
- **Préserver la sérénité** et le calme du village.

La séance est clôturée à 21H45.

Certifié exécutoire par Marc FLORIAN, maire, et Serge ZEIDLER, secrétaire de séance.

Compte-tenu de la transmission des délibérations en sous-Préfecture le 14 septembre 2026 et l'affichage 14 septembre 2026



MARC FLORIAN
Maire



SERGE ZEIDLER
Secrétaire de séance